



== BREIZ SANTEL ==

0,30 N. F.

BREIZ SANTEL

Bulletin Mensuel du

MOUVEMENT pour la PROTECTION des MONUMENTS RELIGIEUX BRETONS

(Association sous le régime de la Loi du 1^{er} Juillet 1901.

Siège social : Hôtel de Ville de Vannes).

Correspondance : G. Verdeau, Arradon (Morbihan)

Finistère : R. Le Roy, 11 bis. rue Richard, Rosporden.

Loire-Atlantique : Mlle Marot, Galerie d'Art, 18, rue Lafayette, Nantes.

Côtes-du-Nord : Michel Le Chapelier, 45, Bd. Arago, Saint-Brieuc.

Ille-et-Vilaine : Mlle Jane Godeau, 31, Bd de Metz, Rennes.

Abonnement, 1 an : 3 N. F.

pour ceux qui peuvent moins : 2 N. F.

M. de Beaufond : Mouvement pour la Protection

des Monuments Religieux Bretons, Vannes, C. C. P. Nantes 1536-85.

Les mois qui viennent de s'écouler n'ont pas été pour *Breiz Santel* qu'une période financièrement pénible, qui a espacé notre parution, ils ont vu disparaître un grand nombre de nos amis. Nous avons même dû renoncer à en publier les noms dans chaque numéro. Souvenez-vous notamment dans vos prières de MM. Noël LE NESTOUR, de Vannes et GUILLMINEAU, de Nantes, qui furent parmi nos plus zélés propagandistes, du Commandant LE CONIAC de LA LONGRAYS, de Vannes, de Mme du HALGOUET, de Mériadec, veuve de l'éminent et regretté Hervé du HALGOUET, de Mme de BLIGNIÈRES, de Pleudihen, grâce à qui nous avons pu, dès nos débuts, faire des progrès en Côtes-du-Nord où elle fut notre première adhérente, du Chanoine Russon, membre de notre Comité de Loire-Atlantique, qui sauva l'an dernier, avec l'aide de M. RIOM, la chapelle du cimetière Saint-Donatien, à Nantes. Qu'ils reposent en paix et que leur œuvre soit continuée.

SOMMAIRE



- ss Méditation sur un Ossuaire.**
(*Armelle Wilthew*).
- ss Protection des Monuments Religieux Bretons et Loi-
Programme du C. E. L. I. B.**
- ss Sanctuaires et Electricité.**
(*Claude Dervenn*).
- ss Communiqués.**

LISEZ-VOUS " La Presse Bretonne " ?

BLEUN-BRUG : Revue mensuelle bilingue du Bleun-Brug de Bretagne.

21, rue Jos. Doury - **NANTES** / C. C. P. Nantes 1541-90.

Abonnement : simple, 5 NF - d'honneur, 6 NF - bienfaisance, 10 NF.

Pour la défense de la Foi et de la Culture de nos pères

adhérez au **Bleun-Brug**. Membre, 5 NF - membre bienfaiteur, 10 NF
à V. Seité - **CHATEAULIN** (Fre). C. C. P. Nantes 544-22.

LE PAYS BRETON - Bro Vreizh

Revue trimestrielle trilingue de *Unvaniez Arvor*

(Fédération régionaliste de Bretagne).

Abonnement annuel, y compris cotisation à *Unvaniez Arvor* : 6 NF
à Jean Choleau, 21, rue Saint-Louis - **VITRÉ** (I. & V.) C. C. P.
Rennes 58-52.

AR VRO

////////////////////

La Nouvelle Revue Bretonne

(Trimestrielle — rédigée principalement en français)

Politique - Culture - Économie - Histoire

Abonnement : 10 NF par an. — Étudiants et Militaires : 6 NF.

C. C. P. 1493-79 Nantes.

J. Desbordes, 14, rue Colbert - Concarneau.

AR ■ KELEIER AR VRO HAG AR BED ■
■ ARZ ■ SKIANT ■ ISTOR ■

BED ■ LENNEGEZH ■ KONTADEN
NOU ■ KANAOUENNOU ■

KELTIEK 7 lur ar bloaz (K. R. P. 1907 07 Roazhon)
AR BED KELTIEK, 21, straed Dixmude.
BREST (C. C. P. 1607 07 Rennes).

Mensuel d'INFORMATION et de DOCUMENTATION celtiques et internationales.

La publication la plus utile à ceux qui étudient et enseignent LA LANGUE BRETONNE.

numéro spécimen sur demande

LES CAHIERS DE 'LIROISE

... une présentation luxueuse

... des textes de qualités

La Revue de la Bretagne - Lettres - Histoire - Arts.

Les 4 numéros 10 NF, à P. Mével, Impasse Breiz-Izel - **BREST**. C. C. P.
149-955.

AN TRIBANN

Organe du Collège des Druides, Bardes et Ovates,
défenseur des plus anciennes traditions celtiques.

Revue trimestrielle bilingue. Abonnement : 7,50 NF, à « Gorsedd »,
70, Avenue du Plessis-Tison, **NANTES** C. C. P. 1907-81, **NANTES**.

AR SONER

Bulletin bimestriel de la BODADEG AR SONERION,
groupement des Sonneurs de Bretagne.

Abonnement : 5 NF. à Polig Montiarret, 34, rue Carnot, Lorient
C. C. P. **NANTES** 1436-15.

**Pour tous les éducateurs,
Pour toute la jeunesse bretonne,**

STURIER-YAOUANKIS

est une revue qui s'impose :

Etudes... Formation humaine... Récits d'aventure... Contes... Evocations
historiques... Techniques scouts... Informations diverses.

En Breton et en Français. Abondamment illustrée.

Abonnement : 1 an, 4 n^{os} 6 NF, à Yann Bouessel du Bourg, 38, avenue
E. Zola, **PARIS** (XV^e) C. C. P. Rennes 1374-03.

CAHIERS ARVOR

Documentation générale, économique, culturelle, touristique, de
l'Office Breton du Tourisme

Abonnement : 3 NF, à M. J.-P. Coraud, Arvor, 2, rue de la Paix,
NANTES ; C. C. P. 62-23 Nantes.

Cotisations à l'O. B. T. : Membre perpétuel, 500 NF ; Membres à
l'année, 50 NF. Règlement en chèques bancaires, ou au C. C. P.
NANTES 663-82.

Méditation sur un ossuaire

Quelques cimetières restent encore autour de nos chapelles bretonnes, rares et à l'agonie pour la plupart. Les ossuaires sont vides ou à l'abandon. J'en ai vu un l'autre jour, où le lierre poussait entre les crânes. Le toit ouvert achevait de s'effondrer, mélangeant ses débris aux pauvres os dont les têtes se couvraient d'une étrange chevelure verte. La mousse, plus décente que les humains, se faisait douce et tendre pour les recouvrir.

En sera-t-il ainsi de nous qui avons des fils et des filles ? Nos tombes inopportunes près de l'église, deviendront-elles encombrantes ailleurs ? En ce siècle où tout va si vite, où l'Utile a seul et de plus en plus droit de cité, laissera-t-on encore à nos enfants la place où poser leurs genoux le jour de la Toussaint ? Les mères à qui l'on prend les tombes d'enfants sans les prévenir peuvent le crier avec amertume.

Les morts que nous n'avons plus le courage de porter, les morts que l'on trimbale désormais sur des chariots comme des paquets encombrants, même à l'église, les morts qui ont fait de nous ce que nous sommes : des chrétiens, les laissons-nous profaner sans dire un mot ?

Corps de baptisés, vieux os dédaignés, je vous regarde avec respect et amour. Les âmes qui furent vôtres sont bienheureuses. Ossements, nos frères, vous êtes tout ce que je serai bientôt, tout ce que nous espérons devenir un jour : des promesses de résurrection.

Armelle WILTHEW,

La Fondation Culturelle Bretonne a demandé à *Breiz Santél* de l'aider à préparer, pour la future *Loi-Programme sur la Bretagne* demandée par le C. E. L. I. B., le chapitre concernant la protection des monuments et objets d'Art Breton. Voici les suggestions offertes par notre équipe de rédaction. Nous demandons instamment aux lecteurs de *Breiz-Santél* de bien vouloir nous envoyer leurs réflexions à ce sujet. Elles nous sont indispensables pour présenter un projet réellement complet.

Mesures pour la Protection des Monuments et Objets d'Art Breton

Suggestions au C. E. L. I. B.

Titre I. Création d'une Commission Régionale d'Art Breton

1° Une Commission Régionale d'Art Breton doit être créée, par exemple sur le modèle des Commissions des Sites existant actuellement dans chaque département. Cette commission devrait comprendre, avec les principaux responsables des organismes administratifs intéressés, des personnalités choisies en raison de leur compétence théorique ou pratique.

2° La Commission se verra reconnaître des pouvoirs étendus en ce qui concerne notamment l'établissement d'un inventaire complet des monuments et objets à protéger, leur classement, les mesures de protection, d'entretien et de restauration, l'éducation populaire, etc.

Titre II. — Inventaire

3° La Commission dressera un inventaire aussi complet que possible et le tiendra à jour, des monuments et objets à protéger (1).

(1) (A l'aide des inventaires existant déjà dans trois évêchés sur cinq, aux Archives Départementales, aux Archives des Monuments Historiques, la tâche sera grandement facilitée. Un appel doit être envoyé aux associations et organismes s'occupant déjà de la question. Un questionnaire doit être envoyé aux communes et aux paroisses. Enfin, les communes et paroisses devront fournir un guide aux inspecteurs de la commission, voire les voiturier, lorsqu'ils passeront pour l'inventaire. Bref, on peut faire ça sans que cela coûte très cher).

Titre III. — Classement

4^o Les Bâtiments de France procèdent depuis près d'un siècle à l'inventaire d'un certain nombre de monuments (et objets) qui sont dits « classés » ou « inscrits à l'Inventaire Supplémentaire », distinction qui, suivant l'importance attribuée au monument, a des incidences financières. La Commission Régionale Bretonne retiendra, elle, trois classes.

5^o Seront ipso facto comptés dans la 1^{re} classe les monuments classés ou inscrits, donc à titre national, par les Monuments Historiques. De cette classe, par délibération spéciale de la Commission, pourrait être exclu tel ou tel monument auquel on ne reconnaîtrait aucun intérêt au point de vue breton.

6^o Seront comptés en deuxième classe, donc à titre régional, les monuments non classés ni inscrits à l'inventaire national des Bâtiments de France mais que la Commission jugera dignes de l'être au moins au point de vue régional.

7^o Seront ipso facto comptés dans la troisième classe, sauf délibération express de la Commission excluant formellement tel ou tel, tous autres monuments artistiques ou religieux de plus de 150 ans d'âge.

8^o Une classification analogue sera retenue en ce qui concerne les objets, inventoriés ou à inventorier contenus dans les monuments de la première et de la seconde classe. En ce qui concerne les objets abrités dans des monuments de la troisième classe et non déjà classés en première ou seconde classe, le classement « automatique » sera limité aux objets appartenant à des catégories définies : statues, tableaux, etc.

Titre IV. — Protection.

9^o La destruction, le transfert, l'aliénation à titre onéreux ou gratuit, de tous monuments de première, deuxième ou troisième classe sont absolument interdits, sauf autorisation spéciale de la Commission.

10^o Les monuments de première ou de deuxième classe transférés avant la mise en vigueur de la présente Loi et non encore couverts par une prescription acquisitive pourront être l'objet d'une enquête de la Commission et celle-ci pourra

ordonner la restitution *in integrum* dans les cas où apparaîtrait une fraude de l'acquéreur, ou dans ceux où il apparaîtrait que, le propriétaire primitif étant inconnu, une collectivité publique pouvait prétendre à des droits sur le monument. Dans ce dernier cas, toutefois, la remise en place et en état ne serait pas au frais de l'acquéreur dépossédé et une indemnité pourrait lui être versée.

11° *Mutatis mutandis*, ces dispositions s'appliqueront aux objets classés en première et en deuxième classe.

12° La Commission pourra imposer aux propriétaires des monuments et objets des trois classes toutes mesures de protection qui lui paraîtront utiles et veiller à leur exécution. Dans les cas où les propriétaires seraient empêchés par un obstacle insurmontable, financier ou autre, de déférer aux prescriptions de la Commission, celle-ci se substituera à eux pour l'exécution des mesures prescrites, directement ou par intermédiaire.

Titre V. — Entretien et restaurations

13° Les mesures d'entretien ou de restauration des monuments de la première classe resteront soumises à la réglementation nationale des Bâtiments de France. La Commission arrêtera en collaboration avec cet organisme les mesures à prendre pour ces monuments.

14° Les mesures d'entretien ou de restauration des monuments de la deuxième classe seront, du seul fait du classement dans cette classe, du ressort de la Commission.

15° Les mesures d'entretien ou de restauration des monuments de la troisième classe resteront libres.

16° La Commission, après avis favorable de l'autorité de tutelle, pourra obliger les collectivités publiques à consacrer une part de leur budget à l'entretien et à la restauration des monuments des première et deuxième classes leur appartenant. Dans le cas où un propriétaire particulier mettrait obstacle à l'entretien ou à la restauration d'un monument de la première ou de la seconde classe, la Commission pourra introduire une action en déchéance de propriété,

Titre VI. — Mesures budgétaires d'ordre général

17° Un fonds intercommunal pour la protection, l'entretien et la restauration des monuments d'art breton sera créé avec la participation de toutes les collectivités publiques, qu'elles possèdent ou non des monuments artistiques.

18° Dans chaque département, ou mieux dans chaque région de Bretagne sera créé et géré par la Commission un entrepôt de reclassement des matériaux et objets provenant de monuments trop abimés pour être restaurés, matériaux et objets à réemployer dans d'autres. Pour l'alimenter, la commission usera des pouvoirs reconnus par l'article 2, et d'un droit de préemption sur les ventes effectuées notamment par les antiquaires et officiers ministériels.

Titre VII. — Mesures d'éducation populaire

19° Une part aussi importante que possible des entrepôts visés à l'article 18 sera convertie en musées ou servira à alimenter des expositions.

20° La Commission encouragera par tous moyens à sa portée les initiatives publiques ou privées concernant la protection de l'art breton, notamment par l'institution de concours et de prix.

Notre-Dame des Tertres

L'Ouest-France du 14 novembre a publié une page entière sur un sujet déjà évoqué dans *Breiz Santél* il y a quelques années : l'église Notre-Dame des Tertres, à Riolo, en Guilliers (Morbihan). En voici les points les plus marquants.

1919 : Mgr Gouraud, évêque de Vannes, touché de « *la triste situation spirituelle* » des frairies avoisinant Riolo en Mauhon et la Ville-Jaudoin en Guilliers, éloignés de toute église, ordonne qu'« *une église soit construite pour le service religieux de ces frairies : elle sera dédiée à la Très Sainte Vierge Marie : elle portera le nom de Notre-Dame des Tertres* ». L'abbé Cleudic, chapelain de Riolo, recueille 40,000 frs, mais les difficultés s'annoncent et font reculer

l'exécution du projet. En 1935, l'abbé Magrée, en attendant, consacre ces fonds à l'édification de l'école Sainte-Thérèse. Vient la guerre. 1948 : Mgr Le Bellec relance le projet de Mgr Gouraud. 1949 : l'abbé Hurtel, vicaire à Guer, est nommé recteur de Riolo, avec mission de bâtir l'église. « *Comment sera notre église, écrit-il dans le bulletin paroissial ? Une église un peu semblable à l'une de vos fermes, toiture et voûte basse, pieuse, et pour celà, pleine d'ombre et de mystère... Solidement assise sur le sol glaiseux que vous labourez ! Mais par son clocher élancé, je la veux enracinée dans ce ciel qui est votre destinée éternelle... Tous ensemble, avec beaucoup de cœur, nous allons nous mettre à l'ouvrage* ». « *Comme les paysans de la Beauce ont bâti Notre-Dame de Chartres, les paysans de chez nous bâtiront Notre-Dame des Tertres, avec l'aide de bonnes volontés* ». 10 décembre 1950 : la première pierre est posée. De toute la Bretagne, voire de Paris, d'Indochine ou de New-York, des âmes généreuses. entendent l'appel de l'abbé Hurtel. Des travailleurs bénévoles, paysans, ouvriers, élèves officiers de Coëtquidan, viennent aussi se joindre aux bâtisseurs. Mendiant de Notre-Dame, l'abbé Hurtel fait le tour des paroisses du diocèse pour recueillir les millions nécessaires. . quand il n'aide pas les ouvriers au chantier, ou ne leur fait pas la cuisine. 13 septembre 1955 : la Vierge prend possession de sa maison. Juillet 1954 : la paroisse fonctionne. La paroisse fonctionne, et le gros-œuvre de l'église est terminé. Mais c'est tout. Il faut que l'effort continue : il n'y a pas de clocher, ni de cloches (des disques et un haut-parleur en font l'office), et l'intérieur n'est pas aménagé. Quant au « centre paroissial », il ne se compose encore que de deux vieilles baraques du camp de Meucon. Et depuis sept ans, l'effort continue. Pour mener l'œuvre à bien, un ultime élan de solidarité chrétienne est encore indispensable. Nous espérons que les lecteurs de *Breiz Santél* seront nombreux à envoyer une petite obole à M. l'abbé Hurtel, recteur de Notre-Dame des Tertres, par Mohon, Morbihan, C. C. P. Rennes 62-69.

Sanctuaires et Electricité...

L'E. D. F. est une grande dame et, comme elle, sa sœur, l'administration P. T. T. qui a trop souvent défiguré avec ses fils tendus nos plus charmantes perspectives, se met à avoir du goût. Pour ne plus imposer à nos campagnes les verrues de béton des relais et transformateurs, on les camoufle, on leur donne une architecture apparentée à celle des oratoires provinciaux, coiffés de tuiles romaines du côté du Rhône, et d'ardoise bleue le long de nos chemins bretons. Après tout, le vieux mythe de Prométhée reste valable, et il est bien que le feu du Ciel, domestiqué, ait ses sanctuaires.

Dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye, près de Paris, je viens de voir mieux encore : devant l'ancien château des Loges où, depuis un décret de Napoléon, les « *Demoiselles de la Légion d'Honneur* » apprennent l'histoire et la grammaire, un petit édifice rectangulaire a retenu mon attention : Transformateur, bien sûr, béton et acier, mais sur l'une de ses faces une petite niche grillée abrite une statuette de saint Fiacre. Deux plaques scellées indiquent au passant l'origine de ce pèlerinage imprévu ;

« Au Moyen-âge, il y avait ici une chapelle dédiée à saint Fiacre. Moine irlandais venu au VII^e s. prêcher l'Evangile tout en cultivant les jardins. Sous Louis XIII, fut fondé un couvent de Père Augustins, et le Pape Innocent X y institua une confrérie, une procession en l'honneur du saint fut organisé, allant de l'église paroissiale de Saint-Germain jusqu'à l'oratoire de saint Fiacre, où avaient lieu des réjouissances populaires, — nous dirions un Pardon. Plus tard, la manifestation religieuse disparut, la fête profane subsista... Très réputée, elle a encore lieu ici même au mois d'août ».

Ainsi, pour perpétuer le souvenir du saint jardinier qui était honoré ici, l'E. D. F. a accepté que son effigie figure, pieuse et naïve, bêche en main, sur le mur de cette chapelle laïque. Nous l'en félicitons grandement.

Claude Dervenn.

La foudre a gravement abîmé cet été le clocher de l'église paroissiale de Plescop (Morbihan), dont on négligeait depuis fort longtemps le paratonnerre (s'il n'y avait qu'à Plescop...!). On pensa quelques temps à remplacer par un clocher de pierre cette flèche en ardoises du XVII^e s., la dernière, croyons-nous, du pays. Mais le clocher sera refait comme il était par les soins de M. Charron, architecte à Vannes. Nous sommes heureux de féliciter à cette occasion M. Charron, auteur de plusieurs excellentes restaurations en Morbihan, et de saluer chez lui un amour profond de nos vieux monuments et une modestie rare, qui lui font souvent sacrifier sa légitime fierté de créateur à la fidélité d'une reconstitution exacte.

Lettre d'un lecteur...

Devant la petite chapelle de Saint-Evi, à Kerbascol (côte bigoudène, près de Tronoën, à 2 kms de la mer, dans les marais) il y a un calvaire dont certaines parties ont été volées cet été. Quelqu'un que je ne cite pas me signale qu'il a acheté autel, candélabres, lampes d'églises au magasin des chiffonniers d'Emmaüs, à Brest ! Quand on voit l'état d'abandon dans lequel se trouvent tant de nos chapelles, on pense que la culpabilité des voleurs est moins grande : en un sens, ils mettent à l'abri des œuvres d'art qu'on laisse pourrir sous la pluie. Ceci n'est pas pour les excuser, mais ceux qui laissent à l'abandon tant de trésors sont-ils excusables ?...

La restauration de la chapelle Saint-Bihui, à Nostang, est en cours. Le prêt de 500 NF par la Caisse de Prêts de *Breiz Santél* à M. l'abbé Rio, le dévoué recteur, n'est presque qu'une goutte d'eau dans la mer...

Breiz Santél a parlé plusieurs fois de la belle chapelle *Santez-Anna-er-Hloestr* (Sainte-Anne du Vœu, et non du

Cloître, comme porté, à tort, sur les inventaires) près de Saint-Nicodème de Pluméliau. Encore réparable il y a dix ans, ce sanctuaire du XV^e s. avait été condamné à un abandon lamentable, sur lequel nous aimons mieux ne pas revenir, et croulait, après avoir été pillé de presque tout ce qu'il renfermait. Nous ne verrons plus sa silhouette tragique au bord de la route de Saint-Nicolas des Eaux, et Sainte-Anne du Vœu va ressusciter... à trente kilomètres de là, dans la forêt de Pont-Kalleck, où elle sera la chapelle de l'Institution Notre-Dame de Joie. L'entreprise Henrio, de Lorient, vient de démonter les ruines avec grand soin. Félicitons M. l'abbé Berto, Directeur de Pont-Kalleck (et originaire de Pluméliau) de son heureuse initiative, dont nous reparlerons bientôt.

A l'une de ses dernières séances, le Comité des Sites et Monuments de Questembert a passé en revue l'état des croix du pays. La croix de Kerhardy va être prochainement placée sur un nouveau socle. Celle de Tifoly attend l'achèvement de la route pour reprendre son ancienne place. Les terrains où s'érigent les croix de Kérangat et de Kerojon[†] ont besoin d'être débroussaillés. Au croisement des routes de Limerzel et de Sainte-Suzanne, une croix pourrait être mise sur le beau socle qui s'y trouve. Sur la lande de la Croix, entre Kérosti et Kerbréhan, gise toujours une vieille croix de granit, qui devrait être redressée. On ne s'explique pas la disparition de la croix du Plesque, et de la croix de Pontprié, qui rappelait le vœu d'Alain Le Grand et devait borner, avec ses sœurs de Beau-Soleil (Croix-Rochue) et du Pont-à-la-Poële, le théâtre de la bataille de 890. Enfin, le Comité a décidé d'apporter éventuellement son appui à Breiz-Santél pour la restauration de la croix du Pomin en Noyal-Muzillac, qui semble prête à tomber.

M. J. Le Bret, maire de Landévennec (Finistère) et M. l'abbé Brénéol, recteur, lancent un pressant appel en faveur de la chapelle du Folgoët, en Landévennec, *chapelle*

qui remonte au début du XIV^e s. Un comité a été constitué pour recueillir les 30.000 NF nécessaires et les travaux ont déjà commencé. La porte principale et un nouvel autel ont été faits par M. Chauvel, mais il reste à refaire toute la toiture et une partie de la charpente et du lambrissage. Les dons peuvent être adressés à M. le Recteur ou au S. I. de Landévennec, C. C. P. Rennes 1954-50 (avec la mention chapelle du Folgoët), à tous, merci.

Les travaux de restauration de la chapelle Saint-Simon, à la Chapelle-Basse-Mer (L.-Atl.) continuent. Cette année, M. Riom, Président de notre section Loire-Atlantique, vient d'y terminer une belle fresque.

La paroisse d'Arzal, dont l'église vient d'être restaurée d'une manière parfaite, possède l'une des plus belles et des plus anciennes chapelles du Morbihan : celle du hameau de Lantiern, qui remonte au Templiers et dont l'architecture comme l'aménagement intérieur sont extrêmement curieux. Bien que la messe y soit célébrée tous les dimanches, elle est en mauvais état et l'un des pignons menace ruine. Les Bâtiments de France (elle est classée) ont établi un plan de consolidation. Mais les crédits manquent. Combien de temps faudra-t-il attendre et la chapelle tiendra-t-elle jusqu'à ce qu'on les ait trouvés ?

Une croix de granit, d'un mètre de hauteur et pesant environ 150 kgs, a disparu au mois d'août d'un bois de pin appartenant à M. Germain Poullelaouen, de Kergadec en Combrit, et sis à Pouldon en Pont-Labbé. Elle a été retrouvée au mois de septembre dans la propriété estivale d'un parisien, à Sainte-Marine. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Les « Beaux-Arts » ont restauré la jolie chapelle Saint-Antoine, à Lanrivain, mais il faudrait maintenant dégager et nettoyer la fontaine, qui disparaît sous les ronces et les herbes folles. Quant à la pauvre chapelle Saint-Yves, sans doute faudrait-il se résigner à la voir tomber ?

Après tant d'autres, le cimetière qui entoure la vieille et si attachante église d'Ambon (Morbihan) vient d'être livré aux bulldozers. Une église de plus jaillira désormais brutalement d'un vague espace d'enrobé !

117

EVIT HO TELOU MAT PE HO KALANNA
RAKPRENIT
 « AR PERSON TOUER »
C'HOARI TRUBUILHUS E TRI DEVEZ HAG E GWERZENNOU
 gant **YEUN AR GOW**
 Golo skeudennet gant **JOEL J. SEVELLEC**
PRIZ PEP SKOUEBENN (Kuit a vizou-post) :

EVIT AR RAKPRENERIEN :
 War baper Alfa-Mousse 9 lur nevez
 War baper disteroc'h 7 lur nevez

EVIT AR BRENERIEN-ALL :
 War baper Alfa-Mousse 10 lur nevez
 War baper disteroc'h 8 lur nevez

WAR-DRO MIZ GENVER A-ZEU E TEUY AL LEOR EUS AR WASK
 Kas an arc'hant war ano : Mme Marie **LE GOFF**, Keranna,
GOUEZEC (Finistère) — **C.C.P. 1 413-28 Rennes.**
 Chom a ra c'hoaz da werza eun nebeud skouerennoù eus al leoriou-
 man savet gant an hevelep oberour :

E SKEUD TOUR BRAS SANT JERMEN (envorennoù bugaleaj) :
 10 lur nevez (kuit a vizou kas)

PEDENNOU EVIT EUN NOZ-VEILH GANT EUN DEN MARO :
 I lur nevez, hep mizou-all.

Setu aman eun tanva eus ar gwerzennoù a vo kavet er « **PERSON TOUER** » :

AR PERSON o welout o tont war-zu ennan ar c'hannad a gemenno
dezan e tie ar Chouanted e lakaat d'ar maro, eo a gomz :

D'an daoulamm ruz, war gein e jao A le Arzur, ar roue fur,
 Eun aotrou yaouank, balc'h ha mao, O kantren dispar ha gant kur
 Harneziet dreist ha gwisket kran, Entanet-holl, da glask ar Graal,
 E armou lintrus 'vel an tan ! Ar Bezel Sakr kollet gwechall.
 Ar goanta plac'h a zo er bed Ar gwel anezan, pebez marz !
 N'o deus he bleo kement a sked A voemfe tēr kalon ar barz
 Ha re ar gouron-man, moarvat Biskoaz hep mar, hirio na kent,
 Ken kaer e neuz o varc'hekaat, Kerkoulz marc'heger war an hent !
 Plumachenn wenn war gern e benn, Marc'heg, perak ren eur seurt hu
 Da Zant Mikêl arc'hel e tenn War ho marc'h du herrus e duz,
 Ha laret ' vefe c'hoaz ez eo Ken trouzus tost ha froud ar skluz
 Fur c'hadour mat, eur marc'hegglo Ha din petra ziouganit — hu ?

NOUVELLES DE CHRÉTIENTÉ

Bulletin Hebdomadaire d'Information et de Documentation

(une trentaine de pages ronéotypées)

CIVITEC, 134, rue de Rivoli, PARIS (1^{er})

1 an 35 NF. (Eclésiastiques, 25 NF.),

à **L. GARIDO, CIVITEC, C. C. P. 13.179.85 Paris.**

Chaque Semaine : les nouvelles capitales du monde catholique.

Des textes, des faits, des documents indispensables.

118
FAITES TOUS VOS ACHATS CHEZ...
DECRÉ

LE GRAND MAGASIN DE NANTES

- Déjeûnez - Dînez - Goûtez -

A son Restaurant sur la Terrasse

GALERIE D'ART MICHEL COLUMB

18, rue Lafayette - NANTES

Grand choix de Céramiques

Tissages Bretons à la main

Véritable « Kab-Gwenn »

LIBRAIRIE A. BELLANGER

1, Place du Bon Pasteur - NANTES

ACHATS et VENTES

Livres anciens toutes époques - Ouvrage sur la Bretagne

Catalogue sur demande

JAOUEN

2, Stræd ar Roue Gradlon

18, Bali Kergelen

2, Rue du Roi Gradlon

18, Boulev. de Kerguelen

Kemper

Lien gwiadet gant an dorn Tissage breton à la main

Priaj ha krag Kemper Faïences et grès de Quimper

Kabigou Glao Kabigs imperméables

Levriou Brezonek Livres Bretons

VIE - INCENDIE - ACCIDENTS - MARITIME - AGRICOLES

UNION & PHÉNIX ESPAGNOL

R. VERDEAU

Agent Général

51, avenue Victor Hugo - VANNES



- Crédit Automobile -

TOURING CLUB DE FRANCE

Siège Social : 65, avenue de la Grande Armée PARIS XVI^e

TOUS RENSEIGNEMENTS touristiques, itinéraires, voyages, séjours, vous seront gracieusement donnés.

TOUS DOCUMENTS DOUANIERS (carnets de passage, triptyques), licences de camping, vous seront délivrés immédiatement,

au **Bureau Régional de Rennes** 13, place du Champ Jacquet
Téléphone 72.54

Un Enseignement Moderne, une Méthode Eprouvée
30 Années d'Expérience *ont fait de...*

SKOLOBER

La première École Bretonne par correspondance

Suivez les Cours OBER. Votre démarrage immédiat et vos progrès rapides vous étonneront, que vous connaissiez ou non le Breton parlé.

LES COURS DE SKOLOBER SONT GRATUITS

Renseignements : rue de la Corderie - DOUARNENEZ (Finistère).

Faites connaître : **BLEIMOR-SANA**

L'ASSOCIATION des MALADES BRETONS

en sana ou isolés chez eux

Elle se compose : d'une Bibliothèque Bretonne par correspondance

" **Ar Stivell** " qui compte actuellement près de deux cents volumes.

D'un Service prêt gratuit d'une vingtaine de Revues et de Journaux.

Animés par Une équipe par Correspondance de Guides et de Routiers Malades : **La " Saint-Hervé "**.

Pour toute demande de renseignements s'adresser à :

M. Guy CREAC'H, 33, rue A. Daudet - Champrosay-Draveil (S. & O.)

Buvez du :

JUS DE POMME

Tout le fruit — Rien que le fruit

La plus saine des boissons de table

BRASSERIE DU BOL D'OR, 3, Bd des Rochers, VITRE (I et-V.)

prix « familiaux »

Braùité Santèl Breiz

Appuyé par sa revue, Breiz Santèl, le Mouvement pour la Protection des Monuments Religieux Bretons a été fondé à Vannes, le 16 Avril 1952. Comme son nom l'indique, il veut concourir à la conservation, la restauration, voire l'édification, de tous les monuments religieux de Bretagne, de la plus petite croix de chemin, aux grands ensembles architecturaux.

Bien des ruines, hélas, jonchent la terre bretonne, submergées plus encore par une inquiétante indifférence que sous les ronces et le lierre. MAIS, la plus grande partie de ce patrimoine peut encore être sauvée dans un sursaut de bonne volonté. Le remède est à la portée de nos mains, il suffira d'être tenaces. Tenaces, dans la « création continue » du plan de travail que nous établissons et qu'il faudra tenir sans cesse à jour ; tenaces surtout dans la patiente réfection à laquelle *tous* doivent apporter un concours bénévole, manuel ou intellectuel.

Certes, les réalisations ont déjà commencé. Mais il n'y aura d'action pleinement efficace, que si tout un peuple retrouve, dans son élan d'autrefois, l'ardeur édifcatrice qui sema croix et clochers par la campagne, et l'infatigable ferveur qui menait les ancêtres sur les routes du Tro-Breiz. Tous, pour cela, nous pouvons *faire quelque chose*, tous nous le devons. Notre association n'est pas un club de rêveurs, ni un gouffre à billets de banques. C'est une organisation jeune et vivante à laquelle vous apporterez votre aide, avec enthousiasme, pour Dieu et pour « la Beauté sacrée de la Bretagne ».

Voici l'A. B. C. de notre Mouvement

que tous en Bretagne doivent connaître.